



# Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remis à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le jeudi 16 juillet 2020 à 19h30, pour prendre en considération le sujet suivant :

- Demande de dérogation mineure de M. Médard Pourashraf.

Sont présents : M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Sont absents : Mme Suzy Bellerose et M. Martin Samson.

La présente séance est tenue en public, suite à l'arrêté ministériel du 4 juillet 2002, concernant les assemblées des conseils municipaux, les processus de consultation et l'ouverture des soumissions. L'audio de la séance est enregistré et est disponible sur le site internet de la municipalité.

## **Résolution : 2020-201**

### **Demande de dérogation mineure de M. Médard Pourashraf.**

**Attendu** que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2016-08, soumise par M. Médard Pourashraf, pour sa propriété sise au 167-169 rue Grenier, sur le lot 5 659 219, dans la zone R/C-3 du plan de zonage;

**Attendu** qu'une dérogation mineure est demandée pour le point suivant :

- 1) Implantation d'un garage détaché est prévue à 1.5 mètre des lignes de propriétés voisines, alors que le règlement de zonage prévoit à son article 5.3.2.3 d) une marge de recul de 2 mètres, pour une dérogation de 0.5 mètre.

**Attendu** que les membres du conseil prennent connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 6 juillet 2020 à 19h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Médard Pourashraf;

**Attendu** que les personnes intéressées pouvaient consulter la demande de dérogation mineure sur le site internet de la municipalité et formuler leur commentaire sur cette demande par courriel ou par téléphone, et ce, sur une période de 15 jours se terminant le 15 juillet 2020;

**Attendu** que le directeur général, M. Réjean Gingras, n'a pas reçu de courriel ou d'appel téléphonique à propos de la présente demande de dérogation mineure;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Médard Pourashraf, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée**

**Résolution : 2020-202**  
**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**